

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1972)

Rubrik: Service international de recherches (Arolsen)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Elle a ouvert 12 951 enquêtes auprès des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, des délégations du CICR, du Service international de recherches à Arolsen et des divers organismes compétents et a pu clore 14 810 dossiers, dont 7686 avec un résultat positif. Elle a transmis 32 106 messages familiaux. Ce nombre ne tient toutefois pas compte des messages échangés directement par l'intermédiaire des délégations du CICR sur le terrain et qui s'élèvent à 49 103 pour le Moyen-Orient et 1,1 million pour le sous-continent asiatique. Enfin, l'Agence centrale de recherches a fourni 1880 attestations de captivité.

Sur le terrain, les bureaux de l'Agence centrale de recherches à Islamabad, New Delhi et Dacca ont poursuivi leur activité ¹. A la fin de l'année, l'Agence a en outre envoyé des spécialistes auprès de la Croix-Rouge de la République du Vietnam, ainsi que des Croix-Rouges lao et khmère, en vue de les aider à installer des bureaux de recherches sur leurs territoires respectifs ².

SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES (AROLSEN)

En 1972, le Service international de recherches (SIR), dont le CICR assume la direction depuis 1955, a reçu 145 743 demandes. Ce nombre s'est considérablement accru, puisqu'il est supérieur de 17 871 à celui de l'année précédente.

C'est ainsi que les demandes de certificats d'incarcération et de résidence (59 403), demandes qui sont en relation avec la loi d'indemnisation entrée en vigueur dans la République fédérale d'Allemagne en 1953 ont notablement augmenté, de même que les demandes d'actes de décès (4948), les demandes de photocopies (2231), les demandes d'informations en vue de l'obtention de rentes et pensions (4305), les demandes de recherches individuelles (10 559) et, surtout, les demandes pour des ouvrages à la mémoire des victimes de la déportation (43 991 au lieu de 11 686 en 1971). En revanche, les demandes émanant des procureurs généraux (11 805 au lieu de 38 133 en 1971), ainsi que dans une moindre

¹ Voir p. 64 du présent Rapport.

² Voir p. 50 du présent Rapport.

mesure, les demandes de documents ayant trait à des cas de maladie (2857), les demandes présentées par des services d'archives et pour des publications (3452) et les demandes d'informations d'ordre historique et statistique (1176) ont diminué. Le solde des demandes, classées sous la rubrique divers, s'est élevé à 1016.

Après avoir examiné toutes ces demandes, le SIR a donné, en 1972, 184 907 réponses, sous forme de certificats d'incarcération et de résidence, d'actes de décès (établis par le Bureau d'état civil spécial sis également à Arolsen), de documents ayant trait à des cas de maladie, de rapports, de réponses positives et négatives, de lettres explicatives ainsi que de photocopies.

En 1972, le SIR a acquis, comme les années précédentes, de nombreux nouveaux documents, provenant notamment des Archives fédérales de Coblenz, du Musée d'Etat d'Auschwitz, des Archives d'Etat de Spire, du Musée d'Etat de Majdanek, du Musée commémoratif de Dachau et de la section de la Haute-Autriche de la Croix-Rouge autrichienne à Linz. Les possibilités de fournir des informations aux demandeurs ont ainsi considérablement augmenté et beaucoup de certificats d'incarcération ou d'extraits de documents ont pu être établis pour des demandes soumises antérieurement auxquelles, faute de documents, il avait fallu donner une réponse négative.

Sous la rubrique « Documents des camps de concentration » figurent des listes contenant plus de 10 000 noms de détenus et détenues, qui sont arrivés aux mois d'août et de septembre 1944 au CC d'Auschwitz, venant de Varsovie. Il s'agit d'une partie des convois des personnes déportées au CC d'Auschwitz, après l'insurrection de Varsovie. Le SIR ne possédait aucun document à ce sujet, si bien qu'une lacune importante des archives des CC a été comblée.

Enfin, l'exploitation de la documentation sur les camps de concentration et des lieux de détention s'est poursuivie en 1972. Le « Répertoire provisoire des camps de concentration et de leurs commandos extérieurs, ainsi que d'autres lieux de détention dépendant du RF-SS en Allemagne et dans les territoires occupés par elle, 1933-1945 », publié en 1969 pourra être complété. Des travaux préparatoires en vue d'un catalogue analytique des lieux de détention sont également en cours.